GUIDE REGIONAL D'ACCUEIL DES TOURNAGES

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ça, c'est le Sud

maregionsud.fr

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Éditorial

Si sa lumière légendaire a fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur une terre de tournages, sa filière cinématographique complète allant de la création à la post-production, lui confère une place incontournable.

Avec plus de 5000 journées de tournages chaque année, l'attractivité de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'est plus à démontrer. Ses techniciens aux compétences reconnues, ses décors naturels emblématiques et ses studios d'envergure internationale participent grandement à cette réussite.

Chaque jour, notre territoire est présent sur les grands et les petits écrans accentuant ainsi son rayonnement culturel et artistique, la fierté des habitants, la curiosité des touristes et de fortes retombées économiques. Ces dernières ont été estimées à 190,45 M€ en 2022[1].

Le nombre important de projets lauréats du plan de l'Etat France 2030 intitulé « La Grande Fabrique de l'image » – 7 formations et 3 studios de tournages – a confirmé la volonté de faire de notre territoire un leader des tournages.

Aujourd'hui, face aux enjeux environnementaux cruciaux, il convient de développer une dynamique de tournage responsable dont chacun puisse être fier.

Avec ce Guide régional de l'accueil des tournages, la Région accompagne les communes désireuses de progresser dans cette activité, en leur apportant les clés d'un accueil dans les meilleures conditions des équipes de tournage.

Il reprend l'essentiel des interrogations d'une collectivité autour des tournages cinématographiques ou audiovisuels : long-métrage, série ou téléfilm, court-métrage, clip, publicité…

Ce nouvel outil participe à notre unique ambition : une région Terre de Cinéma et de Lumière vertueuse et respectueuse de ses richesses.

La commission régionale du film, à l'origine de ce guide, poursuit une mission d'intérêt général pour faciliter les tournages, la post-production et l'accès aux ressources locales. Pour concevoir le guide, elle a travaillé avec des professionnels régionaux et en partenariat avec les bureaux d'accueil de tournage qui maillent le territoire.

Ce réseau régional[2] dynamique et opérationnel qui accompagne à titre gratuit, les productions pour la recherche de décors et l'obtention des autorisations de tournages constitue une des forces du territoire. Votre commune peut rejoindre ce réseau.

[1] Source : données collectées auprès du réseau régional d'accueil de tournages.
[2] Consulter les membres de ce réseau régional
maregionsud.fr/votre-region/competences/culture/cinema-et-audiovisuel/commission-regionale-du-film

« Mes héros sont l'équipe de tournage et les électriciens. Ils travaillent de longues heures. »

Adam Baldwin, comédien américain

Photo : François Lefebvre - Crimes dans le Luberon.

« Passer d'une logique d'autorisation à une logique d'accueil permet d'augmenter le champ des possibilités[3] »

[3] Source : Cahiers pratiques de l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat « Comment accueillir des tournages de film dans les lieux publics »

Photo : Jean-Paul Nogues – 1001 nuits.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

LA RÉGION SUD, TERRE DE TOURNAGES 8

QUELQUES GÉNÉRALITÉS 9

Comment définir un tournage ? 9

Le tournage idéal selon les professionnels 10

Organigramme d'un tournage 10

VOUS ACCUEILLEZ UN TOURNAGE 11

Quel est votre interlocuteur ? 11

Qu'appelle-t-on des repérages ? 12

Qu'est-ce qu'un décor dit intéressant ? 12

Qu'est-ce qu'une autorisation de tournage ? 15

→ Concernant les délais 17

Faut-il une déclaration ou une autorisation pour un survol en drone ? 17

Quelle tarification pour un tournage ? 18

→ Le type d'œuvre 18

→ Les spécificités du tournage 19

→ Les obligations de la société de production 19

Que nomme-t-on « base logistique » ? 20

Quelle logistique pour le stationnement des camions techniques et car-loges ? 22

Quels recours en cas de tournage sans accord préalable ? 22

Peut-on refuser un tournage sur son territoire ? 23

Quels territoires exigent des autorisations de tournage particulières ? 24

Existe-t-il des autorisations liées à la protection de l'environnement et de la nature ? 25

Peut-on interrompre un tournage ? 25

Les tournages de nuit répondent-ils à des obligations particulières ? 25

Comment faciliter la restauration d'une équipe de tournage ? 26

Peut-on aider à l'hébergement des équipes ? 27

Quel est le rôle de la commune en termes de sécurité du tournage ? 27

Quelles précautions pour l'interruption de la circulation ? 29

Qu'est-ce que le droit à l'image des personnes ? 29

Qu'appelle-t-on les droits d'auteur ? 29

Quelle communication après avoir accueilli un tournage ? 29

Qu'est-ce qu'un tournage éco-responsable ? 30

En quoi une commune représente un élément clé de la démarche écologique d'un tournage ? 30

Comment garantir un tournage éco-responsable respectueux de notre environnement ? 30

Concrètement, que peut faire une commune ? 31

ANNEXE 32

La région Sud, terre de tournage

QUELQUES DONNÉES CLÉS

Entre
5000 et **6000**
jours de tournage par an, une activité intense tout au long de l'année, avec un afflux de productions internationales et françaises.

Des équipements solides en post-production dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var.

Une filière professionnelle reconnue : **9000** professionnels dont **4000*** techniciens, **2000** comédiens et **800** auteurs/réalisateurs, une cinquantaine de sociétés de production déléguée et la plus forte concentration d'industries techniques après Ile-de-France.

*Source : France Travail

Une offre globale de production virtuelle avec des studios virtuels à la pointe de la technologie. L'objectif est de remplacer le fond vert et d'offrir une solution pour les tournages les plus compliqués : possibilité d'afficher des prises de vues réelles ou de créer des map 3D qui seront affichées directement sur l'écran. Les avantages de tourner en studio virtuel sont multiples aussi bien sur le plan économique – réduction des délais de fabrication, économies de déplacement et de construction, réduction des coûts environnementaux – qu'artistiques : palette créative plus large, scénarios pouvant intégrer des destinations lointaines sans surcoût, comédiens plus à l'aise que sur un fond vert, gain de réalisme.

¼

de l'offre nationale de plateaux de studios avec 21.360 m² cumulés qui se répartissent en trois points du territoire : Provence Studios à Martigues, la Victorine à Nice, les studios de la Belle de Mai à Marseille.

Une offre de formations et de résidences bien référencées : 70 formations initiales supérieures couvrant l'ensemble des métiers donc un vivier de jeunes professionnels rapidement disponibles pour répondre aux demandes des productions. L'ensemble de l'offre de formation initiale est renforcé par la création d'une école supérieure portée par SATIS (Aix- Marseille Université), l'implantation de la Cinéfabrique à Marseille et de 3 IS à Avignon.

>

Ces infrastructures de production vont continuer à se renforcer car l'Etat a fait de Provence-Alpes Côte d'Azur une des régions prioritaires pour augmenter l'offre de studios de tournage, de studios de production numérique (animation, VFX, jeu vidéo) et de formations dans le cadre du plan national France 2030.

Quelques généralités

COMMENT DÉFINIR UN TOURNAGE ?

Un tournage sur le territoire de votre commune correspond aux journées où sont réalisées les prises de vues du film en décors naturels c'est-à-dire dans l'espace public, dans une propriété privée ou un bâtiment public.

Il ne constitue pas un évènement public, il est considéré comme un « rassemblement à caractère professionnel » réunissant comédiens et techniciens[4].

Il représente un moment de concentration pour les équipes. En conséquence, garantir des conditions de tranquillité maximum est un gage de bon accueil. La venue de personnes extérieures sur le plateau ou en proximité n'est pas une situation idéale. Elle doit donc être anticipée et organisée en collaboration avec le directeur de société de production.

La population doit être informée du tournage à venir par les canaux traditionnels de diffusion des arrêtés municipaux (affichage, presse locale…) ou autres (réseaux sociaux, distribution de documentations…). La société de production peut également prendre en charge cette information.

Pour donner quelques ordres de grandeur, la fabrication d'un épisode de 52 minutes d'une série peut représenter 12 jours de tournage. En termes de dépenses cet épisode peut coûter entre 600 000 et 2 millions d'euros suivant l'importance de la série. Le budget d'une journée de tournage est donc très élevé. On peut comparer un tournage à l'organisation méticuleuse d'une cérémonie officielle, que vous, communes, connaissez bien. Lorsque tout est maitrisé et anticipé, la cérémonie se déroulera magnifiquement bien, avec de belles répercussions.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- → Un tournage est une organisation minutieuse, rationnelle, basée sur un plan de travail rigoureux avec un objectif d'économie de coûts, donc d'économie de temps.
- → Un tournage peut faire face à de nombreux aléas : météo, difficultés techniques, santé d'un comédien…
- → Votre rôle est de tenir compte de ces aléas, de faciliter la vie du tournage et de trouver des solutions aux problématiques des équipes.

[4] Source : Comité Central Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail de la production de films

LE TOURNAGE IDÉAL SELON LES PROFESSIONNELS

Nous avons posé la question suivante à l'Association Régionale des Techniciens du Sud Est[5] (ARTS) : Quels sont, selon vous, les caractéristiques d'un accueil de tournage idéal ?
Voici leur réponse :

- Avoir un interlocuteur unique dédié, disponible et réactif, comme interface avec les différents services municipaux concernés.
- Pouvoir organiser une réunion d'information et de coordination avec l'ensemble des services concernés par l'accueil : Cabinet du Maire, Services Communication, Culture, Voirie, Police Municipale et si nécessaire Police Nationale ou Gendarmerie, Pompiers, gestion des déchets, éclairage public, action sociale...
- Être en capacité de proposer des espaces dédiés au stationnement des véhicules techniques, aux bureaux de préparation et de casting, à la construction de décors, aux loges comédiens...
- Avoir des listes de fournisseurs locaux sensibilisés à l'accueil de tournage et éco-responsables: hébergement, restauration, producteurs locaux pour alimenter la cantine, location de véhicules, et autres commerces.

ORGANIGRAMME D'UN TOURNAGE[6]

PRODUCTION DÉLÉGUÉE

PRODUCTION ÉXÉCUTIVE (éventuellement)

RÉALISATEUR

DIRECTEUR DE PRODUCTION

ÉQUIPE MISE-EN-SCÈNE

1e assistant mise en scène
2e assistant mise en scène
3e assistant mise en scène

ÉQUIPE RÉGIE

Régisseur général
Régisseur adjoint
Assistant
Repéreur
...

ÉQUIPE PRODUCTION

Administrateur de production
Assistant de production
...

ÉQUIPE IMAGE

Chef opérateur prise de vues ou Directeur de la photographie
1e assistant OPV
2e assistant OPV

ÉQUIPE SON

Chef opérateur son
Perchman
Assistant

ÉQUIPE H.M.C

Habillage
Chef costume
....
Maquillage
Chef maquilleur
...
Coiffure
Chef costumier
...

ÉQUIPE DÉCOR

Chef décorateur
Assistant
Chef constructeur
Chef peintre
...

ÉLECTRICITÉ

Chef électricien
1e électricien
Électriciens
...

MACHINERIE

Chef machiniste
Machinistes
...

* Techniciens susceptibles de solliciter les communes.

[5] Association Régionale des Techniciens du Sud Est : https://artscineav.fr/
[6] Organigramme proposé par l'Association Régionale des Techniciens du Sud Est

Avant le tournage

QUEL EST VOTRE INTERLOCUTEUR ?

Photo : François Lefebvre – À fleur de peau.

L'interlocuteur qui représente la société de production peut être le directeur de production, le régisseur général, le 1er assistant mise en scène ou encore le repéreur.

Présent dès la période de préparation du film, le directeur de production évalue les besoins financiers du projet, assure le respect du budget au quotidien et recrute les membres de l'équipe (techniciens et comédiens) en collaboration avec le producteur et le réalisateur.

Le régisseur général est le bras droit du directeur de production, c'est la personne de terrain qui gère toutes les questions pratiques de logistique sur un tournage (transports, hébergements, restauration, locations de décors, autorisations de tournage...).

Le 1er assistant mise en scène est le premier collaborateur du réalisateur notamment à chaque instant du tournage et est l'interlocuteur privilégié des différents techniciens. Il coordonne les équipes techniques.

Le repéreur est quant à lui, chargé de trouver les décors naturels qui seront les lieux de tournage du projet.

« Le meilleur film, c'est celui qui vous embarque dans son univers »

Ridley SCOTT, réalisateur anglais

QU'APPELLE-T-ON DES REPÉRAGES ?

Il s'agit pour la société de production de repérer les décors potentiels dans lesquels se tourneront les différentes séquences. Chaque recherche est unique et précise. Votre but est de proposer les lieux qui peuvent correspondre aux indications données afin d'attirer le tournage sur votre territoire. Mais vous pouvez également proposer des lieux alternatifs par rapport à la demande de départ. Être force de proposition, dans des proportions raisonnables, constitue une plus-value. La disponibilité et l'écoute du besoin de la personne en charge de cette mission sont les maitres mots à ce stade.

Il convient de veiller à ne proposer que des décors « tournables » dont les exigences sont tenables pour une société de production que ce soit en termes financiers ou logistiques. Compte tenu des budgets en jeu, le directeur de production planifie au plus juste les scènes à tourner. Par ailleurs, pouvoir accéder facilement à un décor est un élément indispensable.

Pour vous constituer une base de décors potentiels vous pouvez utilement :

- → Recenser le patrimoine immobilier de la commune (en activité ou désaffecté) et questionner les grands propriétaires de votre territoire (port, parc, route notable...) sur leur volonté d'accueillir des tournages
- → Constituer des fiches incluant des photos et les contacts pour chaque décor

QU'EST-CE QU'UN DÉCOR DIT INTÉRESSANT ?

Un décor intéressant est un lieu où l'on peut raconter une histoire c'est à dire un lieu qui peut accueillir des comédiens et une équipe technique plus ou moins importante. C'est la première condition qui va guider vos propositions.

Par ailleurs, choisir un décor n'est pas toujours choisir ce qui est beau au sens premier du terme. Chaque scénario a ses exigences, son ambiance générale. On tourne par exemple plus de films autour de maisons modestes ou de HLM que dans des demeures ou châteaux.

Photo : Charlotte Le Bos Schneegans | L'Origine du Mal-Villa Roca Bella 83.

La base décors intitulée LOCATIONS de Film France – CNC regroupe tous les lieux de tournage français. Cette base est accessible gratuitement par tout professionnel à la recherche de décors sur son site internet : https://locations.filmfrance.net/fr.

Nous vous incitons vivement à identifier sur votre territoire les décors potentiels et intégrer ces lieux dans la base LOCATIONS, véritable vitrine de notre offre régionale. La commission régionale du film est à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires (crf@maregionsud.fr).

La particularité de notre territoire réside en ce qu'il permet de figurer à l'écran une grande partie du globe.

Photo : FrancoisLefebvre – PlanB_Gaumont_TF1_Be_FILMS_RTBF_Marseille

En effet, certains lieux peuvent représenter d'autres pays. Ainsi, le territoire de votre commune ne sera pas reconnaissable en tant que tel mais représentera une autre partie du monde. Prenons comme exemple le Far West dans le Luberon, l'Italie à Nice, Los Angeles à Cannes, le Maghreb à Marseille, les lacs canadiens dans les Hautes Alpes...

Cette façon de « tricher » un décor rend la commune non identifiable et permet ainsi de contourner les problèmes de mise en lumière trop perturbante d'une zone géographique (image de marque abimée d'une commune, retombées touristiques non désirées...).

Photo : Chantal Fischer - La Petite Femelle Fort de Bouc.

VOUS ACCUEILLEZ UN TOURNAGE
QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION DE TOURNAGE ?

Tout tournage qui nécessite l'occupation du domaine public est soumis à autorisation du domaine public.

Elle se définit comme une autorisation d'occuper l'espace public municipal pour les prises de vues.

Ainsi, les sociétés ou personnes souhaitant réaliser un tournage (long-métrage, téléfilm, publicité...) doivent envoyer une demande d'autorisation, indispensable même si le tournage se fait en intérieur dès lors que des véhicules ou du matériel technique sont stationnés sur la voie publique.

Toutefois, il existe des exceptions s'il s'agit d'opérations légères : reportage caméra à l'épaule ou sur trépied, photographies d'architecture avec ou sans pied, photographies de mode avec ou sans pied, exercices d'écoles de formation[7] .

Le traitement des autorisations de tournage est soumis au principe d'égalité et de non-discrimination. Quel que soit le genre - long métrage, court métrage, clip, documentaire, publicité...-, toute demande doit être traitée équitablement.

Différentes procédures peuvent être mise en place selon la taille de la commune concernée et le type de tournage : contrats ou conventions, délibérations ou simples arrêtés.

→ **UN ARRÊTÉ** EST UN DOCUMENT UNILATÉRAL PRIS PAR LA COMMUNE DÉTAILLANT UNE DÉCISION.

→ **UNE CONVENTION** OU **UN CONTRAT** EST UN DOCUMENT SIGNÉ PAR LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION QUI DÉFINIT LES MODALITÉS DU TOURNAGE. LA CONVENTION TYPE, QUI SERA UTILISÉE POUR TOUT TOURNAGE, DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR UNE DÉLIBÉRATION. LE SERVICE JURIDIQUE D'UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION IMPORTANTE, NOTAMMENT LES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION ÉTRANGÈRES PEUT PROPOSER LUI-MÊME UN MODÈLE DE CONVENTION.

[7] Source : ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Les tournages nécessitent fréquemment la prise d'arrêtés municipaux de stationnement, de circulation avec coupure intermittente, temporaire ou/et déviation.

Afin d'instruire la demande, vous pouvez demander à connaitre les principaux éléments du film : type de projet (publicité, long-métrage, série, unitaire, documentaire, court-métrage, prise de vue drone, clip, shooting photo, émission TV), titre, réalisateur, synopsis ou résumé, budget global du film, description des scènes tournées, composition de l'équipe, moyens techniques utilisés (véhicule de jeu, machinerie...), besoin en branchement et en espace pour véhicules techniques, sécurisation du tournage et prévention des nuisances.

L'autorisation de tournage sous forme de convention conclue avec la société de production souhaitant occuper le domaine public doit comporter tous les éléments ayant fait l'objet de la négociation. Soit à minima, les éléments suivants :

- L'identité des deux contractants
- L'objet du contrat
- Les dates et horaires de la période de tournage
- Les différents lieux de tournage concernés du territoire
- Les engagements de la société de production (remise en état des lieux, paiement des redevances, œuvres protégées par droit d'auteur, droit à l'image)
- Les engagements de la commune (les modalités de mise à disposition)
- Le montant des redevances
- Les états de lieux, propriété de la commune, entrant et sortant
- Les modalités d'assurance de la société de production pour l'œuvre tournée
- Les modalités de résiliation du contrat
- La date et les signatures des deux contractants, seules garantes de l'accord des signataires aux conditions décrites dans le contrat

Chaque société de production doit souscrire une assurance qui encadre son activité professionnelle notamment pour l'utilisation des lieux de tournage. Il est essentiel d'obtenir cette attestation d'assurance. La remise en état des espaces occupés relève de la responsabilité de la société de production.

En cas de tournage long et mobilisant de nombreux moyens de la commune, la convention peut mentionner un partenariat entre les deux parties en termes de communication au moment de la diffusion du film : mention au générique de fin, projection en avant-première sur le territoire, mise à disposition de photographies du film à usage non commercial.

Pour les projets importants, ces autorisations de tournage peuvent être précédées de réunions interdisciplinaires avec vos différents services techniques afin de mettre en place les conditions optimales pour un bon déroulement du tournage : neutralisation de la circulation, présence des forces de police et/ou pompiers, démontage de mobilier urbain, modification d'éclairage public, marquage au sol, ramassage des déchets...

Il convient de réfléchir en amont à la procédure que vous allez mettre en place afin de simplifier et de raccourcir autant que possible le traitement de la demande, ceci afin d'être considérée comme une commune attractive.

Photo : François Lefebvre – Les Disparues du Lac.

Concernant les délais

Selon le type de décors et ce que la société de production veut en faire (destruction et reconstruction par exemple), selon le délai d'occupation (un jour ou plusieurs mois), votre délai de réponse peut être plus ou moins long. Dans certaines grandes villes du territoire le délai varie entre 10 et 15 jours ouvrés.

Un délai de 3 semaines pour une demande ordinaire représente un maximum. Pour les publicités, les plannings des équipes sont beaucoup plus serrés, il convient de s'y adapter. Faisons un focus sur les arrêtés pour ventousage (réservation d'emplacements de stationnement pour les tournages) : 48H pour obtenir ces arrêtés semble être un délai suffisant et communément accepté.

Il est très difficile de demander à la société de production de modifier le jour de tournage dans tel décor. Aussi il est recommandé de bien vérifier l'ensemble des aléas possibles sur le site retenu ce jour-là : autres évènements, travaux, élagage...

FAUT-IL UNE DÉCLARATION OU UNE AUTORISATION POUR UN SURVOL EN DRONE ?

Sont évoqués ici les vols effectués par des pilotes professionnels qualifiés et déclarés à la DGAC[8].

Les vols effectués en zone peuplée sont soumis à une déclaration préalable auprès du préfet territorialement compétent (en remplissant un formulaire CERFA dédié « déclaration d'un vol en zone peuplée »), pouvant donner lieu à une interdiction ou à une restriction de vol. Il s'agit donc bien d'une déclaration donnant lieu à une autorisation.

Pendant les prises de vues aériennes, le survol des espaces privés n'est pas interdit. Cependant, « le droit pour un aéronef de survoler les propriétés privées ne peut s'exercer dans des conditions telles qu'il entraverait l'exercice du droit du propriétaire » (article L6211-3 Code des Transports).

Les prises de vues aériennes sont interdites dans certaines zones dites sensibles, appelées les ZICAD[9]. Citons en exemple certaines installations industrielles, des zones et terrains militaires, des prisons. Il convient d'utiliser des services de cartes comme Géoportail[10] pour les visualiser.

[8] Direction Générale de l'Aviation Civile
[9] Zones Interdites à la Captation Aérienne de Données
[10] https://geoportail.gouv.fr/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme

QUELLE TARIFICATION POUR UN TOURNAGE ?

Cette tarification repose sur le principe de non-gratuité de l'occupation du domaine public (article L.21-25 du CG de la propriété des personnes publiques) :

Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance.
La gratuité est uniquement possible lorsque le projet présente un intérêt local et que l'activité exercée sur le domaine est dépourvue de tout caractère lucratif.

Mettre en place une grille tarifaire unique sans différencier les tournages des autres évènements que vous accueillez n'est pas pertinent. Nous vous conseillons d'établir une grille tarifaire dédiée aux tournages.
Cette grille doit être fixée par l'assemblée délibérante. Le préalable à toute tarification est une étude des pratiques de tarification du marché (la région est un territoire très attractif mais en concurrence avec des espaces similaires) et des attentes spécifiques des professionnels.

Plusieurs pratiques sont constatées suivant la volonté de la commune.

Une des possibilités qui permet à une commune d'insuffler une dynamique propice aux tournages, consiste à voter une grille tarifaire basée sur un système simple de forfait journalier par décor, quel que soit le type d'œuvre ou sa durée.

On peut également opter pour une modulation des tarifs de référence selon deux principaux facteurs[11] :
→ Le type d'œuvre : long métrage, publicité, fiction, court métrage…
→ Les spécificités du tournage : la durée du tournage, la taille de l'équipe technique, la gêne occasionnée…

Ce choix de modulation tarifaire permet une gestion plus individualisée.

Dans ce cas, on fera également le choix de distinguer le tarif tournage du tarif préparation et démontage qui bénéficie d'un abattement de 50 %.

[11] Source : CNC/Film France

Le type d'œuvre

Si vous faites le choix d'une grille tarifaire modulable, cette modulation doit se faire en fonction des différents genres : long métrage, télévision, clip, documentaire, court métrage. Ainsi il est usuellement mis en place une modulation des tarifs comme suit :

TÉLÉVISION (fiction et émissions de flux) :
85%
du tarif long métrage

CLIP
50%
du tarif long métrage

DOCUMENTAIRE
10%
du tarif long métrage

COURT MÉTRAGE
10%
du tarif long métrage

Les spécificités du tournage

Cette modulation des tarifs doit être également adaptée aux différentes échelles de budget. Ainsi on utilise le critère de la composition de l'équipe technique pour moduler les tarifs comme suit :

Une équipe de 30 à 50 personnes, constitue une équipe de base

Une équipe de plus de 50 personnes : majoration de 20 %

Une équipe de moins de 30 personnes : minoration de 20%

Une toute petite équipe : minoration de plus de 20 %

La durée d'occupation d'un décor est de 12 heures consécutives par journée. Il s'agit alors d'un forfait jour de 8h à 20h. Pour un forfait nuit, de 20h à 8h, une majoration de 50 % est appliquée.

Une grille de tarif doit être adaptée à la durée du tournage et prévoir des tarifs dégressifs pour les tournages de plusieurs jours avec un abattement de 25% du tarif initial.

Le montant de la redevance doit inclure :
→ Le forfait montage et démontage par les équipes de tournage
→ Le forfait tournage qui comprend la location du décor et les prestations annexes (ex : taxe de stationnement, espace de stockage, frais de gardiennage, facture énergie, frais de personnel municipal)

Attention aux prétentions financières trop importantes qui auraient pour conséquence de faire fuir les sociétés de production qui ont toujours la possibilité de tourner sur un autre territoire.

Les obligations de la société de société de production

→ Paiement de l'intégralité de la redevance avant le tournage
→ Prise en charge par la société de production des assurances nécessaires à la réalisation du tournage pour couvrir les sinistres potentiels aux biens et aux personnes du fait du tournage même
→ Solliciter en amont toutes les autorisations liées aux tournages (acquisition des droits d'auteurs, droit à l'image des personnes, autorisations en matière de voie publique)
→ Prise en amont de toute mesure afin d'assurer sécurité, bon ordre du tournage

Photo : Simon Saudubois ARTS Cinéma base logistique Marseille.

QUE NOMME-T-ON « BASE LOGISTIQUE » ?

Il s'agit d'un camp de base pour la société de production et l'équipe qui va être amenée à se déplacer sur plusieurs décors.

Dans l'idéal, une base logistique complète est un lieu fermé rassemblant tout le matériel dont a besoin l'équipe durant le tournage (véhicules, accessoires, décors, costumes, bureaux pour la société de production, salle de casting...), voire des ateliers de construction de décors, une buanderie, des loges.

Il faut savoir que les besoins d'espace ne sont pas les mêmes d'un projet à un autre. Vous pouvez proposer un espace vide ou aménagé, plus ou moins grand : hangars ou anciens locaux tertiaires. Le local peut être uniquement dédié à la base logistique ou bien servir ponctuellement. Il peut être totalement vacant ou utilisable lorsque l'activité principale du lieu est à l'arrêt : école, gymnase ou terrain de sports collectifs, salle polyvalente ou espaces naturels. Ne sous-estimez pas les capacités d'adaptation des équipes et proposez plusieurs lieux quel que soit leur état.

Détenir un tel espace est un atout considérable. Si vous souhaitez développer une politique favorable aux tournages, il est essentiel d'identifier sur votre territoire ces lieux. L'installation d'une base logistique suppose quelquefois un bouleversement des habitudes des administrés avec l'utilisation de parkings municipaux, de salles municipales ou même d'espaces naturels. Il convient d'informer les habitants si leurs habitudes doivent être temporairement modifiées. Le fait que leur commune ait été choisie pour un tournage sera sur les écrans peut être un argument valorisant.

Ces espaces mis à disposition n'ont pas à respecter les normes des établissements recevant du public, il s'agit uniquement de répondre aux exigences du code du travail.

Photo : Métropole TPM Le Hangar base logistique Toulon.

Photo : François Lebebvre Alex Hugo.

QUELLE LOGISTIQUE POUR LE STATIONNEMENT DES CAMIONS TECHNIQUES ET CAR-LOGES ?

Il est nécessaire de prévoir un lieu de stationnement des camions liés à l'activité tournage, au plus près du décor et gênant le moins possible les riverains. Il doit pouvoir supporter le volume et le poids du stationnement de plusieurs poids lourds. Vous devrez prendre un arrêté précisant les lieux de stationnement autorisés. Connaitre le revêtement du parking proposé est intéressant en cas d'intempéries. Par ailleurs, assurer la surveillance de ces camions lors des week-ends ou de nuit est essentiel. Vous devez vous assurer que la société de production organise cette sécurité.

Si les plans à tourner se situent en zone urbaine, trois jours avant des ventouseurs (personnes qui réservent des places de stationnement en les occupant ou par d'autres moyens) auront réservé des espaces pour le stationnement des véhicules techniques qui contiennent caméra, machinerie, éclairage, groupe électrogène, loges et la cantine. Les ventouseurs pourront également informer les riverains en glissant une information sur les voitures, dans les boites aux lettres ou par voie d'affichage.

QUELS RECOURS EN CAS DE TOURNAGE SANS ACCORD PRÉALABLE ?

Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y habilitant (article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques). Cette autorisation présente un caractère précaire et révocable (article L. 2122-3 du même code) et l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (article L. 21251-1 du même code).

En cas d'occupation sans titre, la collectivité concernée est fondée à réclamer à l'occupant sans titre une indemnité correspondant à la période d'occupation et compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'un occupant régulier.

Cette indemnité est calculée soit par référence à un tarif existant, lequel doit tenir compte des avantages de toute nature, procurés par l'occupation du domaine public, soit, à défaut de tarif applicable, par référence au revenu, en tenant compte des mêmes avantages, qu'aurait pu produire l'occupation régulière de la partie concernée du domaine public (Conseil d'Etat, 16 mai 2011, n° 317675).

Néanmoins, si la commune peut mettre fin à tout moment à une occupation irrégulière du domaine public, elle ne peut créer une pénalité dépourvue de base légale ou appliquer une redevance hors de proportion avec le service rendu (Cours administrative d'appel de Nancy, 28 novembre 1991, n° 91NC00230).

Dans le cas d'un tournage sans autorisation, vous pouvez agir, en fonction des circonstances, selon deux axes :

→ Prendre un acte régularisant l'occupation du domaine public et émettre un titre de recouvrement
→ Constater l'occupation litigieuse via, selon s'il s'agit d'un bien du domaine public général ou de la voirie routière, une contravention de grande voirie ou une contravention de voirie routière

PEUT-ON REFUSER UN TOURNAGE SUR SON TERRITOIRE ?

Le Maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire concernant l'autorisation d'occupation de son domaine public. Aux termes de l'article L. 211-2 du code des relations entre le public et l'administration (anciennement article 1er de la loi du 11 juillet 1979) :

« Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. A cet effet, doivent être motivées les décisions qui : [……] refusent une autorisation, sauf lorsque la communication des motifs pourrait être de nature à porter atteinte à l'un des secrets ou intérêts protégés par les dispositions du a au f du 2° de l'article L. 311-5 »

(**Tribunal Administratif d'Amiens** 14 février 2017, Société Loire évènement organisation, n° 1403632).

Le refus d'occupation du domaine doit donc être légalement fondé et motivé.

Vous pouvez refuser un tournage pour deux raisons principales :

→ Atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs
→ Atteinte à une disposition légale ou règlementaire ou pour un motif justifié par l'intérêt général

Certains films à forte audience mettent en lumière le territoire. Ils auront pour conséquence un afflux de touristes sur des zones plus ou moins sensibles. Si cette préoccupation est forte, il est judicieux de l'indiquer bien en amont à l'équipe en repérage et d'apporter dans les plus brefs délais une réponse aux demandes d'autorisation de tournage.

En effet, il convient d'exprimer très tôt un refus de tournage afin de ne pas pénaliser financièrement la société de production qui, elle, continue à organiser la séquence à tourner autour du décor demandé.
Par ailleurs, afin de limiter la gêne occasionnée par la présence d'un tournage, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'information des riverains. Vous pouvez organiser cette information en amont mais la société de production peut également s'en charger.

QUELS TERRITOIRES EXIGENT DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE PARTICULIÈRES ?

Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend plusieurs territoires spécifiques qui exigent des autorisations particulières.

Il s'agit des 4 Parcs Nationaux (par décision gouvernementale) reconnus au niveau international comme des territoires d'exception en raison de leur biodiversité abondante qu'il est impératif de préserver.

Ces 4 Parcs Nationaux sont :
→ Le Parc National des Ecrins
→ Le Parc National du Mercantour
→ Le Parc National de Port-Cros et Porquerolles
→ Le Parc National des Calanques

Il s'agit des 9 Parcs Naturels Régionaux (par décision du Conseil régional) dont il convient de préserver leurs richesses naturelles tout en encourageant un développement économique durable.

Ces 9 Parcs Régionaux sont :
→ Le Parc Naturel Régional des Alpilles
→ Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
→ Le Parc Naturel Régional de Camargue
→ Le Parc Naturel Régional du Luberon
→ Le Parc Naturel Régional du Queyras
→ Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
→ Le Parc Naturel Régional du Verdon
→ Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
→ Le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux

Photo : François Lefebvre Escort Boys.

→ UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE D'AUTORISATION DE TOURNAGE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AUPRÈS DES PARCS CONCERNÉS. L'AUTORISATION DÉLIVRÉE MENTIONNERA TOUTES LES PRESCRIPTIONS À RESPECTER.

EXISTE-T-IL DES AUTORISATIONS LIÉES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE[12] ?

Oui, chaque site Natura 2000 est doté d'une structure en charge de son animation, avec qui prendre contact le plus en amont possible du tournage pour vérifier la faisabilité du projet.

En effet, les tournages sont soumis à la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L 414-4 et R 414-9 du Code de l'Environnement). Exemples d'impacts d'une équipe de tournage : piétinement de secteurs sensibles ; dérangement d'espèces animales.

Certains tournages peuvent nécessiter une évaluation :
→ Tournages nécessitant des travaux relevant de la loi sur l'eau (aménagements sur un cours d'eau, une zone humide, sur la mer...)
→ Tournages nécessitant des travaux en sites classés, en réserves naturelles
→ Tournages faisant appel à un drone, un ULM, un planeur, une montgolfière avec décollage ou atterrissage en zone Natura 2000
→ Tournages avec circulation de véhicule à moteur sur le domaine public maritime en site Natura 2000
→ Tournages avec création d'une hydro-surface en mer
→ Tournages avec utilisation d'une hélisurface (iles comprises)

La société de production pourra être conduite à adapter le tournage aux contraintes du site en changeant de lieu ou en choisissant une autre période de tournage. Elle sera donc chargée de définir et de mettre en place des mesures de réduction des impacts.

PEUT-ON INTERROMPRE UN TOURNAGE[13] ?

Pour des motifs liés à l'intérêt général ou pour atteinte à l'ordre public, l'administration peut interrompre un tournage ou le reporter. Les services communaux doivent informer au plus tôt la société de production de la décision et communiquer sur les raisons de cet arrêt ou report.

LES TOURNAGES DE NUIT RÉPONDENT-ILS À DES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES ?

L'information préalable des riverains est une obligation en cas de tournage nocturne. Il est conseillé de tourner les scènes bruyantes avant 22h.

En effet les bruits provenant des activités de tournages de nuit (entre 22h et 7h) sont classés dans les bruits de voisinage par un décret en date du 31 août 2006 (modifiant le décret n° 95-408 du 18 avril 1995). Ils font partie des nuisances sonores que la commune a l'obligation de maitriser. La société de production doit alors faire une demande spécifique auprès de vos services.

Tout citoyen gêné par le bruit occasionné par un tournage peut demander la résiliation de la convention de tournage en faisant un signalement auprès de la commune.

[12] Source : CNC/Film France
[13] Source : Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat publication nov 2018

« Les mauvaises cantines font les mauvais films »

Claude CHABROL,
réalisateur français

Photo : Nicolas Fournier Camping Paradis.

COMMENT FACILITER LA RESTAURATION D'UNE ÉQUIPE DE TOURNAGE ?

La société de production a besoin d'un espace suffisamment spacieux pour la cantine à proximité du tournage et pour accueillir les équipements nécessaires avec un certain confort. Les repas sont préparés dans un camion tout équipé, certains peuvent atteindre 21 m de long. Lorsque le camion n'est pas lui-même « dépliant » ou à double étage, un barnum complète la panoplie. Une semi-remorque est également utilisée pour embarquer le groupe électrogène, le matériel de cuisine ainsi que tout le nécessaire pour monter la salle de restaurant.

Offrir un moment de détente aux techniciens et aux comédiens fait partie d'un tournage réussi. Tout comme pour la base logistique et pour le stationnement des camions, vous pouvez réfléchir avec le régisseur aux meilleures localisations pour l'installation de la cantine.

Tous les traiteurs et restaurateurs ne sont pas compétents pour gérer une cantine de tournage. Seules les entreprises spécialisées peuvent les prendre en charge. Si vous connaissez ces entreprises spécialisées et les appréciations que les précédentes équipes en ont fait, c'est une marque d'intérêt pour l'accueil de tournage.

Photo : Nicolas Fournier Camping Paradis.

PEUT-ON AIDER À L'HÉBERGEMENT DES ÉQUIPES ?

Les équipes de tournages venant de toute la France, le besoin d'hébergement se pose sur quasiment tous les tournages. Une commune souhaitant marquer son attachement à l'accueil de tournage peut identifier sur son territoire les structures spécialisées et les hébergements de différentes gammes, pour les comédiens et les équipes de techniciens. Cette liste sera toujours un gain de temps pour la société de production.

Ces hébergements doivent remplir certaines conditions :

- → Une flexibilité des horaires : adaptation des services d'accueil et de restauration en fonction des horaires de tournage de l'équipe technique (accueil de nuit, petit déjeuner, dîner, entretien des chambres…)
- → Des conditions préférentielles sur l'ensemble des prestations
- → Une réactivité de réponse sous 48h avec tarifs et disponibilités
- → Un accès WIFI gratuit et illimité dans les parties communes et les chambres
- → Un interlocuteur unique/principal (en période de préparation, tournage et post-tournage)

De la même manière, lister des structures de conciergerie susceptibles d'offrir des services supplémentaires aux hébergements de longue durée pour des séries est très apprécié.

QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMUNE EN TERMES DE SÉCURITÉ DU TOURNAGE ?

La commune définit les contraintes nécessaires au bon fonctionnement et à l'implantation sur la voie publique de chaque tournage. En lien avec son pouvoir de police, le Maire peut :

- → Enjoindre la société de production de s'assurer de la sécurité des biens et des personnes lors du tournage ; La commune réclame une attestation de police d'assurance avant toute autorisation de tournage

- → Evaluer en concertation avec la société de production et pour chaque décor l'éventuelle nécessité d'un dispositif préventif ou de pompiers. Une refacturation de ce service est possible

Photo : Pascal Chantier - Heureux Gagnants

QUELLES PRÉCAUTIONS POUR L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ?

Le tournage peut nécessiter le blocage d'une rue, d'un carrefour sur un temps défini à l'avance. La société de production doit réduire au maximum la gêne occasionnée. La commune délivre un arrêté pour bloquer la circulation routière sur une partie de l'espace public. La société de production organise la signalétique et l'information auprès des personnes utilisant cet espace. La police municipale peut être un soutien.

QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'IMAGE DES PERSONNES [14]?

Il s'agit d'un droit exclusif individuel sur son image et l'usage qui en est faite.
« Chacun a droit au respect de sa vie privée » (article 9 du Code Civil). La sanction du contrevenant est de l'ordre du pénal : jusqu'à 45 000 € d'amendes et jusqu'à un an de prison.
Une autorisation doit être demandée pour utiliser l'image - mais aussi la voix et le nom - d'une personne, si celle-ci est identifiable par ses traits mais également par le contexte, le décor, un tatouage... Cette autorisation doit être précise : durée, territoire, modalités...

Certaines exceptions sont prévues à condition qu'il n'y ait pas atteinte à la dignité de la personne :

- → Images d'événements d'actualité qui peuvent être publiées au nom du droit à l'information ou de la création artistique
- → Images de personnalités publiques dans l'exercice de leur fonction (élus par exemple) à condition de les utiliser à des fins d'information
- → Images illustrant un sujet historique

QU'APPELLE-T-ON LES DROITS D'AUTEUR ?

Il s'agit de l'ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droit sur ses œuvres originales définissant notamment l'utilisation et la réutilisation de ses œuvres sous certaines conditions. Cette protection concerne les auteurs.
Si une société de production souhaite tourner sur un lieu assujetti au droit d'auteur, une autorisation doit être demandée à l'auteur.
La production doit se rapprocher du propriétaire de tout bâtiment « remarquable » qui se trouverait dans le plan de tournage pour vérifier la nécessité de verser des droits patrimoniaux de l'architecte.
Les droits d'auteurs sont valables jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur. Au-delà, ils ne s'appliquent plus et tombent dans le domaine public.
Attention, certains de ces droits peuvent être cédés, à titre gratuit ou onéreux, par l'intermédiaire d'un contrat de cession de droits d'auteur, à la commune par exemple.

QUELLE COMMUNICATION APRÈS AVOIR ACCUEILLI UN TOURNAGE ?

A la fin de la fabrication du film, si le tournage est resté longtemps sur votre territoire, il arrive que la société de production organise une avant-première pour les habitants, en y conviant la presse et les équipes de tournage. Si cela ne vous est pas proposé, vous pouvez le suggérer à l'occasion d'une rencontre avec le producteur ou le directeur de production voire en faire l'objet d'une clause dans la convention de tournage.

Vous pouvez également demander des photos de tournage (on voit le plateau, les techniciens, le décor) ou de film (on voit les comédiens et le décor) sur les lieux filmés de votre territoire afin de les utiliser pour votre communication.

La mention au générique de la commune est une condition qui peut être négociée dans le cadre des conventions signées pour les autorisations de tournage. Elle vous offre une belle visibilité surtout s'il s'agit d'un projet important.

[14] Source : CNC/Film France

Pour des tournages éco-responsables

QU'EST-CE QU'UN TOURNAGE ÉCO-RESPONSABLE[15] ?

Sur un tournage éco-responsable, les équipes, conscientes de leur empreinte écologique, adoptent des gestes permettant de limiter au maximum l'impact environnemental du tournage. A terme, tous les tournages doivent être éco-responsables.
Le secteur audiovisuel, incluant la distribution de vidéo en streaming, le cinéma, la publicité, la télévision, l'archivage et les projections, émet 1,7 million de tonnes d'équivalents carbone chaque année.
Aussi tout projet de société de production cinématographique et audiovisuelle peut réduire son empreinte écologique, dès la conception du scénario et surtout pendant le tournage en mettant en place un plan d'actions sur la gestion des déchets, des déplacements, de la restauration, des achats et des locations...

EN QUOI UNE COMMUNE REPRÉSENTE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE D'UN TOURNAGE ?

L'échelon communal, étant l'organisation administrative la plus proche de la population, joue un rôle crucial dans la gestion des problèmes environnementaux locaux, y compris la lutte contre la pollution. Cela peut inclure des initiatives telles que la promotion du recyclage, la mise en place de programmes de gestion des déchets, l'encouragement à l'utilisation des transports en commun pour réduire la pollution de l'air...
Choisir d'avoir une politique pro-tournage peut conduire à proposer des solutions facilitant l'éco-responsabilité du tournage. Au-delà de l'image positive induite, accueillir des tournages éco-responsables vous permettra d'acquérir un savoir-faire à décliner dans plusieurs autres domaines. Un tournage recoupe en effet des enjeux aussi divers que les questions d'énergie et d'alimentation électrique, les déchets, l'alimentation des équipes, leur transport, les décors et les matériaux qu'ils nécessitent.

COMMENT GARANTIR UN TOURNAGE ÉCO-RESPONSABLE RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT[16] ?

Voici les principes clés de l'éco-responsabilité qu'une société de production doit appliquer :
→ S'engager dans la démarche le plus en amont possible, avec les chaines de télévision qui vont diffuser le film, les financeurs, son équipe technique, les prestataires, les pouvoirs publics et les institutions locales ; repenser les tournages de façon éco-responsable dès la préparation
→ Nommer un référent éco-responsable « éco-manager » qui sera chargé de la planification, de la mise en place des actions éco-responsables et de leur coordination avec les équipes
→ Garder en tête les 5 R :
> Refuser les produits à usage unique et éviter au maximum les emballages et plastiques jetables en privilégiant des aliments locaux par exemple
> Réduire l'achat de biens neufs. Exemple : privilégier les piles rechargeables, les costumes d'occasion et objets réutilisables
> Réutiliser, réparer tout ce qui peut l'être. Exemples : réutilisation d'éléments de décors, location de matériel
> Recycler tout ce qui ne peut pas être réutilisé
> Rendre à la terre, c'est-à-dire composter

De nombreuses initiatives associatives et communales existent en France : à vous, communes d'orchestrer les conditions de possibilité de ces mesures sur votre territoire.
N'hésitez pas à vous appuyer par exemple sur les ressources en ligne gratuite de l'association Ecoprod[17]. Leur Guide de l'Eco-production[18] et le Référentiel du Label Ecoprod[19] listent les actions que les productions les plus vertueuses doivent déployer pour limiter leur impact environnemental. Ces documents peuvent leur être transmis, mais vous pouvez aussi en prendre connaissance pour anticiper les demandes.

[15] Source : définition EKOPO, média de l'économie responsable
[16] Source : association ECOPROD https://www.ecoprod.com/fr contact@ecoprod.com
[17] https://www.ecoprod.com/fr/
[18] https://www.ecoprod.com/fr/les-outils-pour-agir/guide-de-l-eco-production.html
[19] https://www.ecoprod.com/fr/le-label-ecoprod/referentiel.html

CONCRÈTEMENT, QUE PEUT FAIRE UNE COMMUNE ?

Vous pouvez être acteur de ce mouvement :

Vous pouvez recenser et communiquer les ressources locales permettant d'acheter des produits locaux ainsi que les prestataires labellisés éco-responsables. Cela peut aussi bien concerner des cantines que des métiers spécifiques à l'audiovisuel (techniciens locaux)

Le tri et le recyclage des déchets doivent être pensé très tôt afin de proposer aux sociétés de production une organisation s'adaptant au planning et à l'itinérance du tournage : mise à disposition du matériel, ramassage adapté. Si vous avez une liste des ressourceries, recyclerie, ou prestataires de gestion de déchets, locaux, cela peut être très utile

Pour limiter les groupes électrogènes, vous pouvez mettre à disposition différents branchements préexistants ; par exemple les branchements forains. Souvent ces branchements peuvent se faire mais dans des délais qui ne correspondent pas à ceux d'un tournage. C'est un enjeu central pour bien des tournages qui souhaitent éviter d'avoir recours à des groupes électrogènes très polluants

Proposer une liste des associations environnementales locales ou le contact des gestionnaires du territoire permettra d'aiguiller la société de production vers des interlocuteurs capables de l'accompagner localement sur ces enjeux. Vous pouvez aussi leur proposer de lire le Guide des Tournages en Milieux Naturels[20] d'Ecoprod qui fournit de précieuses informations

Donner une information sur les transports en commun existants et les solutions de transport durable (location de vélo/ vélo cargo...)

Participer à la collecte de données pour les prochains tournages en recueillant auprès des sociétés de production le nom des prestataires éco-responsables et les actions mises en place pour leur tournage, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données [21]

[20] https://www.ecoprod.com/fr/les-outils-pour-agir/guide-des-tournages-en-milieux-naturels.html
[21] Le RGPD est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018. Il convient de recueillir l'accord préalable des prestataires les informer de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations collectées ; veiller à la sécurité des systèmes d'information ; assurer la confidentialité des données ; indiquer une durée de conservation des données.

Annexe

LES OUTILS

Afin d'être informés du déroulement du tournage sur votre commune, vous serez destinataire du plan de travail de l'équipe et/ou des feuilles de service. Décodons leur bonne lecture et leur utilité.

Le plan de travail

C'est un document de référence. Il est conçu par le 1er assistant réalisateur et distribué à toutes les équipes.

Il se présente généralement sous la forme d'un tableau excel détaillant le déroulement du tournage dans son ensemble, les besoins pour chaque journée. Il va servir à tous les corps de métier. Ce document est modifié au fur et à mesure des besoins, il est donc daté et numéroté pour simplifier son utilisation. Chacun doit avoir le dernier document en date.

Exemple d'un extrait de plan de travail « La Nuit du Verre d'Eau » de Carlos Chahine, produit par 13 Prods

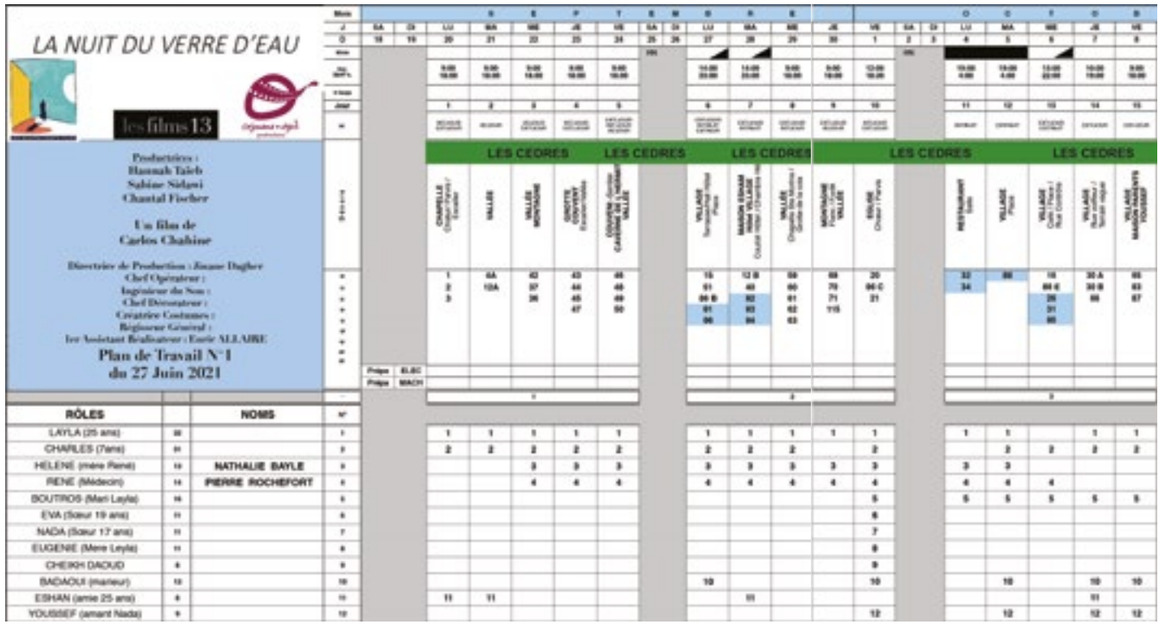

La 1re colonne rassemble tous les personnages de la fiction, la seconde y associe les comédiens choisis à qui on attribue un numéro par ordre d'importance du rôle.
Sur la partie supérieure nous distinguons toutes les informations calendaires (mois, semaines, jours et heures). Dans la partie suivante, nous trouverons la liste des décors où se déroulera le tournage, ainsi que les numéros des séquences tournées en référence au scénario.
Ce tableau se lit de haut en bas. Prenons en exemple la journée du lundi 20 septembre :
Elle se déroulera de 9h00 à 18h00, c'est le 1er jour de tournage en intérieur et extérieur jour. Le décor concerné est la chapelle (le chœur, le parvis et l'escalier).
Les séquences tournées sont les 1 – 2 et 3, les personnages présents sont Layla, Charles, Eshan et la religieuse.

La Feuille de service

C'est un document créé à partir du plan de travail. Elle est rédigée quotidiennement par l'assistant réalisateur et complété par le régisseur. Elle est distribuée la veille de chaque jour de tournage à toute l'équipe. Elle permet à toutes les équipes d'avoir toutes les informations nécessaires de la journée sur un même document.

Un exemple de feuille de service pour « La Nuit du Verre d'Eau » de Carlos Chahine, produit par 13 Prods, décomposé par extrait

Sur la partie supérieure du document sont mentionnés les noms des techniciens présents par équipe ainsi que les contacts téléphoniques du poste mise en scène et production. Les éléments calendaires suivent (date, horaires, l'heure du déjeuner et du diner ainsi que le lieu).
Les équipes concernées sont indiquées (réalisation, régie, image...) ainsi que l'heure de présence sur le lieu de tournage. Les décors et leur localisation sont précisés.
Dans l'extrait suivant, nous retrouvons les détails des différentes séquences à tourner avec l'effet (intérieur jour, extérieur jour), le décor (chapelle, chœur...), le résumé de la séquence et les rôles concernés. Sur le dernier tableau sont précisés pour chaque rôle, le comédien concerné, les séquences à réaliser et les différents horaires utiles (pick up : heure de ramassage ; HMC : habillage maquillage coiffure ; REPET : répétition ; PAT : prêt à tourner).

DÉCOR #1 :	Chapelle – Chœur – Mar Chalita https://goo.gl/maps/Xes3G4NmmkPRWoHw5
DÉCOR #2 :	Chapelle – Rocher – Mar Chalita https://goo.gl/maps/Xes3G4NmmkPRWoHw5
DÉCOR #3 :	Chapelle – Escalier – Mar Chalita https://goo.gl/maps/Xes3G4NmmkPRWoHw5

SEQ	EFFET	DECOR	CONT.	RESUME	ROLES
1	INT / JOUR	CHAPELLE - CHOEUR	J1	*Dans la chapelle Charles demande à sa mère si elle a tourné autour de l'arbre pour qu'il naisse*	1. LAYLA - 2. CHARLES
CHANGEMENT DE DÉCOR + DÉJEUNER À 11H30					
2	EXT / JOUR	CHAPELLE - ROCHER	J1	*Ehsan fait le tour du rocher sous le regard de Charles et Layla*	1. LAYLA - 2. CHARLES – 11. ESHAN – 26. LA RELIGEUSE
CHANGEMENT DE DÉCOR					
3	EXT / JOUR	CHAPELLE - ESCALIER	J1	*Layla et Ehsan, suivies de Charles, descendent en riant les marches d'un sentier*	1. LAYLA - 2. CHARLES – 11. EHSAN

N°	RÔLES	ACTEURS	SÉQUENCES								P.UP	HMC	REPET	PAT
1	LAYLA	Maryline Naaman	1	2	3						7H15	5H30	8H15	8H30
2	CHARLES	Antoine Merheb	1	2	3						7H30	8H	8H15	8H30
11	EHSAN	Nour Kilzi		2	3						7H15	5H30	9H30	10H
26	LA RELIGIEUSE	Maria Douaihy		2							7H15	5H30	9H45	10H

FIG	RÔLES	ACTEURS	SÉQUENCES	HMC	PAT
	2 Femmes Chapelle	Mary Keyrouz Nora Tanos	1 - 2	5H30	8H30
	7 Femmes Chapelle	Lyn Yaacoub Mabelle Tawk Marie Rose Garmelian Maya Estphen Julie Azar Theresa Metlij	2	8H	10H

MISE EN SCENE :

ACCESSOIRES :

SEQ 1 : Bougies Allumées – Chapelets – Image d'un saint au milieu de l'autel - Petits Livres de Prière
SEQ 2 : Chapelets – Aimant pour robe Ehsan - Petits Livres de Prière

DECO :

SEQ 1 : Retrait/masquage : Projecteur - Câbles –Tuyau –Ampoule au-dessus de la porte

IMAGE :

SON :

MAQ / COIFF :

SEQ 1 : Charles ongles un peu long – Layla ongles bien fait
SEQ 2 : Charles ongles un peu long – Layla ongles bien fait
SEQ 3 : Charles ongles un peu long – Layla ongles bien fait

COSTUMES :

SEQ 1 : Chaussures Tennis Layla – Sac à main Layla – Montre Layla
SEQ 2 : Sac à main Ehsan – Sac à main Layla – Montre Ehsan – Montre Layla
SEQ 3 : Sac à main Ehsan – Sac à main Layla – Montre Ehsan – Montre Layla

MACHINERIE :

ELECTRICITE :

REGIE/PROD :

VÉHICULES :

Les précisions qui suivent concernent, classées par poste (mise en scène, accessoires, décoration...) les éléments indispensables à connaitre pour la séquence du jour ou les accessoires nécessaires.
Ici, les éléments précisés concernent trois équipes :

→ Les accessoires, avec les objets nécessaires pour la séquence 1 et 2
→ La décoration, concernant des éléments techniques essentiels sur la séquence 1
→ La coiffure et le maquillage, sont mentionnées des précisions sur les deux personnages Charles et Layla lors des séquences 1, 2 et 3
→ Les costumes, les détails concernant l'habillage sont développés pour les personnages de Layla et Eshan lors des séquences 1, 2 et 3

Le dernier extrait concerne les transports des acteurs et des figurants sur les lieux de tournage. Sont indiqués pour chaque personne, l'heure de départ, le nom du chauffeur, le lieu de rendez-vous, la destination et l'heure d'arrivée sur le décor.

TRANSPORTS

PASSAGERS	PICK-UP	CHAUFFEUR	DÉPART	DESTINATION	SUR PLACE
Carlos, Thomas B., Euric, Laurence	6 :00	Sabine	Valley View Hotel	Mar Chalita	6 :30
Thomas L, Renata, Christelle, Hannah	6 :00	Bus	Valley View Hotel	Mar Chalita	6 :30
Haifa, Sandra, Hassan, Cynthia, Rayan, Ralf, 7 Figurantes	6 :10	Bus	Auberge	Mar Chalita	6 :30
Moe, Roula, Elio, Hilal, Ola, Marilyne, Nour, Maria, 2 figurantes	7:15	Bus	Valley View Hotel	Mar Chalita	7:45
Antoine, Mireille	7:25	Bus	Chez Antoine	Mar Chalita	7:45
Sally + Renfort Regie	5:30	Jinane	Hadath El Jebbeh	Mar Chalita	6:00

Photo : Alex HUGO (c)François_Lefebvre.

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Ça, c'est le Sud

maregionsud.fr

Conception-réalisation : Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud / Photo de couverture : Jean-Paul Nogues - A short trip.